

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Septembre 1879.

Chronique générale.

Une foule immense, qu'un journal radical évalue à près de 100,000 personnes, encombraient vendredi soir, à Paris, la cour et les abords de la gare d'Orléans, attendant l'arrivée du train qui portait les 409 communards de la Vire.

Sur le quai de débarquement, le comité d'aide aux amnistiés avait installé son bureau. Auprès de lui s'était établi le comité socialiste d'aide aux amnistiés et aux non amnistiés. On remarquait, en outre, des conseillers municipaux et un grand nombre de journalistes appartenant à la presse républicaine.

A six heures 20, le train entre en gare; les portières s'ouvrent; un cri prolongé de: Vive la République! vive l'amnistie plénière! salua les « proscrits » et donna le signal d'une ovation enthousiaste.

Les membres des comités vont au devant des Nouméens, leur glissent dans la main deux pièces de 5 francs et les font asseoir à des tables dressées boulevard de l'Hôpital.

On se presse autour des communards, on se dispute l'honneur de les accompagner, on s'arrache leurs bagages.

Des quêteurs et des quêteuses, parmi lesquelles Mlle Gent, nièce du député, circulent avec peine au milieu de la foule, recueillant une abondante moisson de gros sous, mêlés à quelques pièces blanches.

Les cafés regorgent de monde. Les sergents de ville ont peine à rétablir la circulation longtemps interrompue. Les vivats ne cessent de retentir. Ce ne sont pas des graciés qu'on acclame, ce sont des triomphateurs.

Hourrah! pour les assassins des otages,

pour les meurtriers de nos vaillants soldats, pour les incendiaires de Paris!

Ce spectacle scandaleux s'est prolongé bien avant dans la soirée. En présence de cette réhabilitation de la Commune, la Marseillaise a bien le droit de s'écrier :

« Après de telles ovations aux vaincus d'hier, l'amnistie plénière s'impose d'elle-même. En reculer la proclamation serait plus qu'une faute. »

Cette « faute », le gouvernement n'osera pas la commettre, car il n'a pas la force nécessaire pour l'éviter. Naguère les bandits de la Commune imploraient leur grâce, aujourd'hui ils l'exigent. L'opportunisme obéira.

Nous croyons savoir que des agents secrets de la police de Madrid sont arrivés à Paris, depuis quelques jours, et que cette arrivée n'est point étrangère à certains agissements de révolutionnaires espagnols en ce moment réfugiés à Paris. Plusieurs de ces derniers, qui étaient sur nos frontières des Pyrénées, sont venus à Paris sur la convocation d'un comité occulte qui aurait son siège dans une commune de la banlieue de Paris.

Il serait sage pour l'Angleterre comme pour la France de méditer la communication suivante qui vient d'être faite à la Gazette de Voss :

« D'après des renseignements puisés à très-bonne source, touchant le programme « de l'alliance austro-allemande non écrite » (comme on dit ici dans les cercles diplomatiques), le chancelier de l'Empire allemand pense que la paix de l'Europe ne peut être menacée que par deux puissances : la France ou la Russie, ou bien la France et la Russie réunies pour une attaque commune. »

» Dans le cas où la France seule entreprendrait une guerre de revanche contre l'Allemagne, cette dernière puissance désire-

rait que l'Autriche s'engageât à empêcher, en cas de besoin par la force des armes, la Russie d'attaquer en même temps l'Allemagne. L'Allemagne s'engagerait, de son côté, à protéger l'Autriche contre une attaque de la Russie, dans le cas où une guerre éclaterait entre l'Autriche et l'Italie, éventualité que le prince de Bismark ne semble pas considérer comme irréalisable.

» Du reste, l'Allemagne ne serait pas éloignée de reconnaître, dans ce cas, à l'Autriche le droit de se mettre en garde contre les dangers futurs en portant sa frontière jusqu'à Vérone. Si la Russie attaquait seule l'Allemagne ou l'Autriche pour réaliser ses vœux panslavistes, il faudrait, d'après l'opinion du prince de Bismark, que l'Etat non encore mêlé à la guerre garantît, pour tous les cas, l'intégrité du territoire attaqué.

» La même garantie serait échangée entre l'Allemagne et l'Autriche pour le cas où il se formerait une alliance franco-russe ou une alliance entre la France, la Russie et l'Italie. Tels sont en substance les projets du prince de Bismark, qui sont approuvés par le comte Andrassy et par son successeur. »

On prétendait avant-hier soir, dans un cabinet ministériel, que des observations avaient été présentées au ministre des affaires étrangères par un membre du corps diplomatique, au sujet de la publication, dans la Lanterne, des « Lettres d'une nihiliste. »

Il paraît que ce qui a été dit dans les « grands banquets » du 21 septembre est jeu d'enfants auprès des toasts portés dans les repas corporatifs qui ont été très-nombreux à cette date. Là, on se sentait en famille et l'on s'est complétement « déboutonné ». On parle de déclarations vraiment « monstrueuses » de cynisme et de menace.

D'après une dépêche adressée au Gaulois, des scènes de désordre se seraient produites

vendredi à Marseille, sous les fenêtres de la préfecture :

« La foule amassée aux abords de la préfecture a demandé M. Ferry au balcon sur l'air des « lampions ». Voyant que le ministre ne paraissait pas, elle s'est mise à imiter les cris d'animaux variés; puis elle a sifflé; enfin elle a entonné la Marseillaise et proféré à plusieurs reprises les cris: « A bas la Royauté! Vive l'amnistie! A Bodoul! »

» Alors le populaire est descendu en colonne serrée par la rue Saint-Ferréol jusqu'au café Bodoul, qui fut le théâtre de scènes violentes lors des affaires du cours de Belzunce. En défilant devant le café, les manifestants sifflaient et hurlaient: A bas les Fiolis! (les cléricaux). Ce tapage n'a cessé que vers minuit. »

A la bonne heure! voilà des manifestations dignes de M. Jules Ferry.

On cite très-mystérieusement, dans les cercles de gauche, des événements prochains qui devraient amener un redoublement d'intimité entre les cabinets de Paris et de Rome. On refuse, du reste, toute explication sur le caractère de la nouvelle alliance, dont l'envoi de M. Depretis à Paris, comme ambassadeur, serait un gage assez étrange. Il paraît seulement qu'il s'agit de combinaisons très-profondes, si profondes qu'il est inutile d'en faire part aux profanes, qui seraient incapables de les comprendre.

On lit dans la Patrie :

« Plusieurs journaux supposent que le conseil des ministres blâmera M. Lepère de son algarade du fort de Lomont.

» Nous croyons savoir qu'il n'y aura aucun blâme formulé, par la bonne raison que M. Lepère n'a point parlé aussi à l'éclouardi qu'on le pense.

» Sa petite note de trompette n'aurait même pas déplu du tout dans un certain

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA GOUTTE D'EAU

(Suite et fin.)

Une foule considérable s'agitait autour de l'église Saint-Germain-des-Prés. A l'intérieur, toutes les chaises étaient occupées. Les cloches faisaient entendre un joyeux carillon. L'ancienne abbaye, où pénétraient les rayons d'un soleil printanier, était luxueusement tapissée, le long des murailles comme sur les dalles du chœur et de la nef. L'autel resplendissait de lumières; de tous côtés les fleurs apparaissaient, naturelles et artificielles, se mariant avec les lueurs multicolores que projetaient les vitraux peints des fenêtres.

Deux fauteuils de velours cramoisi, devant lesquels brûlaient deux cierges de cire historiée, étaient placés près des marches de l'autel; d'autres sièges ornés de galons d'or se voyaient au second rang.

On attendait les mariés, Mlle Julienne Bertoz et M. le comte de Mille; on les attendait avec une fiévreuse impatience.

Des pauvres formaient une haie sous le porche de l'église. Ils espéraient une bonne récolte, en exaltant hautement la charité de la fille du millionnaire : ils s'apprétaient à lui débiter leur antienne lorsqu'elle passerait devant eux, et calculaient par avance le chiffre de leurs futures recettes. Puis, que de curieux et de curieuses venus là pour voir ! Dans la sacristie, les officiants étaient prêts à venir recevoir les mariés. Tout le clergé de la paroisse devait assister à la cérémonie. Sur une table, au fond de la salle, se trouvaient ouverts les registres de l'état civil, qui viendraient signer les nouveaux conjoints après qu'ils auraient reçu la bénédiction nuptiale.

A cette époque, les curés de chaque paroisse faisaient office de maires. Ils dressaient les actes authentiques de mariage, de naissance et de décès, qu'ils étaient seulement forcés de déposer, quand finissait l'année, au greffe du bailliage le plus rapproché.

Ce n'est qu'en 1792 que la loi confia aux municipalités le soin de tenir les registres de l'état civil; ce n'est qu'à partir de 1792 que le mariage légal précéda le mariage religieux.

Or, nos lecteurs se rappelleront que l'union de Julienne Bertoz et de Laurent de Mille devait avoir lieu en février 1720. Ils comprendront alors le dénouement de l'histoire que nous avons commencée.

Tout à coup, parmi la foule, on entendit une légère rumeur; en même temps, plusieurs carrosses parurent sur la petite place de Saint-Germain-des-Prés, et défilèrent devant le portail au fur à mesure que les carrosses précédents se vidaient.

Un murmure d'approbation, d'admiration même, se propagea dans l'assistance lorsque Julienne descendit de voiture. Sa beauté, sa grâce, sa toilette exquise captivèrent tous les regards.

M. Bertoz la conduisait par la main; il entra avec elle dans l'église, non sans une certaine fierté, assurément bien pardonnable.

Vinrent ensuite le comte Laurent de Mille et le comte de Horn, qu'accompagnaient quelques dames et quelques gentilshommes, magnifiquement vêtus, aux façons aristocratiques.

Laurent de Mille portait haut la tête. Il triomphait ! Il semblait ivre d'orgueil, en jetant sur tout le monde des regards moitié impérieux, moitié protecteurs. Il défilait la foule, si l'on peut dire ainsi.

Bientôt le cortège matrimonial fut complet. Au moment où il allait se diriger vers l'autel, Julienne aperçut parmi les assistants M^{me} Bertrand, avec sa petite famille, même avec son marmot convalescent.

La vue de l'ouvrière lui procura une douce satisfaction d'abord; puis Julienne fut étonnée de l'expression de tristesse profonde qui envahissait les

traits de M^{me} Bertrand, et elle crut entendre... elle entendit quelques mots prononcés bas par celle-ci.

En effet, l'ouvrière murmurait d'une voix émue : — Pauvre demoiselle ! c'est fini ! A elle le malheur et la ruine !

Une émotion indicible, une sorte de tremblement saisit la jeune mariée, qui compara ces paroles avec celles que son père lui avait dites, avec la lettre anonyme qu'elle avait reçue... Julienne resta immobile un moment, en contemplant tour à tour son père et son fiancé.

Pendant ce temps, M. Bertoz échangeait quelques mots avec des amis, et le comte Laurent de Mille prodiguait des salutations à deux ou trois jeunes gens vêtus à la dernière mode, qui, placés à l'entrée de la nef, souriaient avec une désinvolture presque inconvenante dans une église, avec des façons de roués.

Mais Laurent de Mille arracha soudainement Julienne à son trouble. De plus en plus enivré par son succès, il courut au bénitier qui adhérait au premier pilier de la nef, trempa son doigt dans l'eau bénite et revint offrir à sa fiancée une part des gouttes salées qu'il avait puisées dans l'écuelle de pierre.

Le démon de l'orgueil le poussait, assurément, car, perdant toute retenue, le gentilhomme piémontais prit un air de conquérant et accompagna son offre de cette phrase singulière et fort risquée :

milieu où l'on fait et défait aujourd'hui les cabinets. »

On se rappelle que, lors de la discussion du budget du ministère de l'agriculture et du commerce devant la Chambre, plusieurs amendements furent soutenus en vue d'obtenir dans certains arrondissements la création d'écoles des arts-et-métiers. Le ministre du commerce s'est ému de cette situation et a fait examiner les propositions des diverses villes, et, sans s'être arrêté sur le choix de la localité, il a admis en principe la création de deux nouvelles écoles, l'une dans le Nord, à Lille, vraisemblablement, et l'autre dans la région du Nord-Ouest.

En conséquence, un projet dans ce sens sera déposé sur le bureau de la Chambre dès la reprise des travaux parlementaires.

C'est un élève des Jésuites qui est reçu avec le n° 1 à l'École polytechnique; c'est également un élève des Jésuites qui a remporté le n° 1 dans le concours d'admission à l'École de Saint-Cyr.

LE PETIT-FILS D'HENRI IV.

Sous le titre de : UNE INDISCRETION NÉCESSAIRE, le *Figaro* publie un document qui aura certainement un grand retentissement et qui suffira assurément pour démontrer qu'il n'y a point de rupture entre les deux branches de la Maison royale de France, entre les légitimistes et les orléanistes.

Cette publication aura d'ailleurs pour résultat immédiat de donner pleinement un caractère tout privé à la lettre de l'honorable M. Hervé, que l'on avait cru à tort être dans cette circonstance le porte-voix des princes d'Orléans.

Au mois de janvier 1878, l'union des deux branches de la maison de Bourbon n'avait reçu depuis 1873 aucune atteinte, ainsi que le démontrent la brochure imprimée par M. d'Ideville et les diverses pièces justificatives que publie le *Figaro*.

Si depuis il est survenu des motifs de rupture ou de refroidissement, ces motifs sont restés inconnus. Mais ils ne pourront longtemps être ignorés, à la suite du bruit qui se fait encore autour de l'interprétation donnée à la lettre du directeur politique du *Soleil*.

Il est évident d'ailleurs que la publication du récit signé par M. d'Ideville fera bien plus pour consolider l'union des légitimistes et des orléanistes que la note de M. Hervé pour la détruire. L'authenticité du récit que nous reproduisons ne saurait être contestée.

La note imprimée a été soumise aux principaux acteurs et témoins de l'entrevue de la réconciliation; ils en ont accepté la rédaction; par conséquent, les détails de l'entrevue, ainsi que les termes mêmes des sentiments exprimés par M. le comte de Chambord, ne sauraient être mis en doute.

A quelque parti que l'on appartienne, il

est difficile de lire ce que M. d'Ideville rapporte du langage de M. le comte de Chambord sans en être vivement ému. Ce soir même, en lisant ce récit devant quelques amis et des personnes de notre famille, nous avons pu juger de la douce impression que pouvait produire cette publication, en voyant des larmes dans presque tous les yeux.

Cette publication de M. d'Ideville sera certainement reproduite dans les journaux de province et de l'étranger, et partout on ne manquera pas de ressentir l'impression que doivent produire ces éloquents paroles sorties du cœur du comte de Chambord. Et il est difficile de ne point admettre qu'un tel prince serait le digne héritier de Henri IV et le père du peuple, si la Providence lui confiait un jour le soin de diriger les destinées de la France. (Assemblée nationale.)

Voici le récit de M. d'Ideville :

14 octobre 1877.

Il serait bien temps de faire cesser les doutes que nos adversaires propagent et de dire une bonne fois la vérité sur ces prétendus dissentiments entre la branche cadette et la branche aînée des Bourbons.

Voici, à ce propos, d'intéressants détails qui démontrent victorieusement que l'Orléanisme ne peut plus exister.

Je les tiens du docteur X..., le vieux médecin du comte de Chambord. Pendant vingt ans, M. X... n'a cessé de remplir auprès du Prince ces délicates fonctions, l'accompagnant partout, à Venise, à Vienne, à Frohsdorf. Il a voué naturellement à son royal maître et client un véritable culte, est-il besoin de le dire? Le médecin intime d'un Prince ne tarde pas, en effet, à devenir bientôt l'ami, le confident le plus dévoué et le plus sûr.

C'est ce qui échet à l'excellent docteur X... Observateur intelligent, plein de finesse et de tact, mieux que personne il a appris à connaître le fond du cœur et de l'âme tout entière du comte de Chambord. Placé dans l'intimité et la familiarité du Prince, en dehors de toute intrigue et de toute influence politique, le docteur a reçu plus d'une fois les épanchements de l'hôte de Frohsdorf.

Le soir, au coin du feu, les pieds sur les chenets, enveloppé de sa vaste robe de chambre, le Prince aimait à questionner son docteur et à deviser avec lui sur toute chose. Celui-ci, avec une franchise absolue et sans déguisement, répondait à son interlocuteur, et, plus d'une fois ainsi, la vérité vraie est parvenue au Prince par l'entremise d'un de ses plus humbles serviteurs.

« Un soir que nous étions seuls, me confiait dernièrement le docteur, Sa Majesté me parla longuement de ses cousins d'Orléans, et, prenant chacun d'eux en particulier, porta sur tous un jugement si juste, si vif, si profond, que j'en fus frappé. Il me parla surtout de M. le comte de Paris et de M. le duc de Chartres, et entra dans les détails les plus précis sur l'entrevue du 5 août.

« — C'est l'émotion la plus grande que j'aie ressentie dans ma vie, me dit le prince, et, lorsque je suis venu recevoir, sur le

» perron de ma demeure, le chef de la famille d'Orléans, vous auriez été effrayé, » cher docteur, en comptant les battements de ma poitrine. Lorsque j'eus interrompu le comte de Paris au milieu de la phrase réglée d'avance, et qu'avec une loyale assistance il voulut prononcer jusqu'au bout, mon premier mouvement fut de remercier Dieu de m'avoir permis de vivre jusqu'à ce jour. Je l'attirai dans mes bras et le tins longtemps serré sur mon cœur. » Ah! vraiment, les larmes que tous deux nous avons versées dans ce moment solennel étaient bien douces et ont effacé bien des douleurs. Vous vous souvenez de ces jours! Mon âme débordait de joie comme celle d'un père qui retrouve ses enfants; je ne cessais de les regarder tous deux, le duc de Chartres et lui, de les admirer; je sentais si bien qu'ils étaient de notre sang, de la famille, j'étais fier d'eux comme s'ils eussent été mes fils. » Notre conversation eut de suite ce laisser-aller, ce décousu, cette volubilité que l'on remarque chez des amis intimes qui depuis longtemps ne se sont point vus et dont le cœur et l'esprit ont soif d'épanchement. Tous mes chagrins, toutes les tortures de l'exil furent oubliés.

« Ces deux jeunes gens étaient pour moi, à la fois, la patrie, la famille, l'avenir. » Quelle intimité pleine d'abandon, quelle gaieté cordiale! Je me souviens encore des plaisanteries de madame et du prince de Joinville sur leur commune infirmité. Que de projets avons-nous faits ce soir-là! Nous aussi, comme tant d'autres, bâtissions des châteaux en Espagne! »

Le Prince, continue le docteur, laissa échapper un mot bien grave et d'une haute portée, au sujet de M. le duc d'Aumale. M. le duc d'Aumale est le seul, je crois, des fils de Louis-Philippe, qui n'ait point visité, dit-on, M. le comte de Chambord. Quelqu'un se permettant, un jour, d'en faire l'observation au Prince. « On a cherché souvent, répondit celui-ci, à me faire remarquer cette abstention. Je n'y attache point d'importance; lorsque M. le comte de Paris est venu à moi, c'est après un conseil de famille. Il est venu comme chef de maison au nom de tous sans exception, sans restriction aucune. Je professe une grande estime pour M. le duc d'Aumale. On m'a dit que, sur plus d'un point, nous différons; je respecte son indépendance comme il respecte mes idées. Et puis! Dieu seul dispose et décide. Qui sait si, un jour, M. le duc d'Aumale ne sera pas utile à toute la famille. »

Ces paroles me frappèrent tellement, que je priai le docteur de les répéter. Elles sont textuelles.

Un autre récit du médecin du comte de Chambord me parut si intéressant, que, peu de jours après l'avoir entendu, je me permis de le répéter à M. le comte de Paris.

L'aîné des Bourbons, d'après le sentiment de tous ceux qui l'ont approché, est doué d'une haute intelligence et d'un esprit essentiellement français et prompt à la répartie. Ces qualités frappent quiconque est admis

en sa présence, mais le côté tendre de sa nature échappe naturellement aux visiteurs et aux personnages politiques qui font le pélerinage de Frohsdorf.

Or, voici une confidence bien curieuse et bien importante, qui peut donner une idée de ce que serait la famille royale de France, si Dieu permettait jamais son retour aux Tuileries.

Ceci se passait pendant une soirée de l'autome de 1875.

Le comte de Chambord, souffrant depuis quelques jours, gardait la chambre, et, seul, son vieux médecin était auprès de lui. Le Prince, taciturne et sombre contre son habitude, avait les yeux fixés sur les tisons du foyer, lorsque, tout à coup rompant le silence :

» Savez-vous à quoi je pense, docteur, » en ce moment? Je songe à mon isolement » en ce monde, à mon intérieur froid et désert.

» Les années commencent à peser sur nous; madame et moi, sans nous le dire, » sentons plus que jamais le vide de la maison et de la vie sans enfants. L'avenir » échappe à tous et j'ignore celui qui nous » est réservé! mais, tout à l'heure, je me voyais en France, ramené par je ne sais » quel événement.

» — J'étais remonté sur le trône. Or, savez-vous quelle était alors ma première pensée, le premier soin qui me préoccupait? — C'était d'aller au comte de Paris et de lui adresser une unique prière en le suppliant de ne point me la refuser! Je lui demandais de venir habiter avec moi. Je voulais que ma maison fût la sienne, que le même toit nous abritât tous les deux. Il était ainsi constamment auprès de moi; notre table devenait commune, et, pour la première fois, je jouissais de cette étroite intimité de famille qu'il m'a été interdit de connaître. Hélas! c'était un beau rêve! Nous ne nous quittions plus; nos idées, nos vues, nos projets, tout était en commun. — Ce n'était plus seulement l'héritier; avec lui, je retrouvais un fils, une fille aimée, de chers petits enfants.

» Que de précieux avantages devaient résulter pour notre France de cette communauté de vie! Nulle décision n'était prise sans avoir été mûrie et concertée par nous deux. Nulle influence ne s'interposait entre lui et moi, que de grandes choses nous pouvions tenter, que de blessures à panser dans notre pauvre France, que de bien facilité par un tel accord! — Ah! cher docteur, pourquoi n'est-ce qu'un rêve! »

Lorsque je reportai à M. le comte de Paris, aussi fidèlement qu'il me fut possible, les touchantes paroles du chef de sa famille, je compris, à l'émotion profonde de l'héritier du trône, combien les âmes des deux princes étaient faites pour se comprendre, et je ne désespérai point de l'avenir.

Chronique militaire.

Les examens des jeunes gens qui désirent

— Aujourd'hui votre esclave, demain votre maître!...

Le rouge monta aux joues de la jeune fille, quand sa main toucha celle de Laurent de Mille, et, au lieu de se signer avec l'eau bénite, elle recula d'un pas, fit un geste d'effroi, en répondant avec force :

— Jamais, monsieur! jamais!

Ensuite, elle se jeta éplorée dans les bras de son père, auquel elle dit, en se tournant vers la porte :

— Parlons!

Il serait impossible de dépeindre l'effet produit par les paroles de Julienne. Nombre de personnes s'empressèrent autour d'elle : les unes lui demandaient d'expliquer sa conduite; les autres, et parmi celles-là on voyait M^{lle} Bertrand, semblaient heureuses de cette résolution soudaine.

En vain le comte de Horn et son ami Laurent de Mille s'approchèrent de la fille de Bertoz. Laurent, dont les traits étaient bouleversés, balbutia des excuses, demanda presque pardon, chercha à prouver que sa phrase était une simple plaisanterie. Il manifesta les regrets les plus profonds, il protesta de son affection sans seconde. Rien n'ébranla les volontés de Julienne. Pour elle, M. de Mille avait comblé la mesure, et elle ne voulait plus l'accepter comme mari... Il semblait qu'une révélation l'eût transformée.

Le gentilhomme, tout effaré, ne tarda pas à comprendre que ses projets s'évanouissaient pour toujours, et il ne dut pas insister plus longtemps, car M^{lle} Bertoz et son père remontèrent en carrosse pour rentrer dans leur hôtel.

Quelques minutes après la scène que nous venons de décrire, l'église Saint-Germain-des-Prés redevenait à peu près déserte. Les cierges ne brûlaient plus, les apprêts de la cérémonie disparaissaient. A peine si quelques gens du quartier restaient sur la place pour raconter l'événement étrange du jour, et comment, en pleine église, M^{lle} Julienne Bertoz avait refusé sa main au comte Laurent de Mille, devant une assistance nombreuse.

Le soir même, sans vouloir donner aucune explication, l'ancien peaussier de Montélimar renvoyait au gentilhomme piémontais tous les cadeaux que celui-ci avait offerts à Julienne.

Ce fut alors que Laurent de Mille comprit l'étendue de sa maladresse, qu'il mesura aussi l'abîme dans lequel le plongeait l'irrévocable détermination de Julienne, partie le lendemain pour Montélimar, en compagnie de M. Bertoz.

L'hôtel de la rue Taranne resta fermé pendant près d'un mois. A toutes les questions qu'on leur adressait, les domestiques du millionnaire répondaient que leurs maîtres avaient appris sur le compte du gentilhomme piémontais certains détails capables de changer leurs résolutions premières.

Et tout fut dit. Mais le comte de Horn s'empressa de relever l'abattement de son ami, dont tous les créanciers se présentèrent aussitôt, furieux comme des usuriers dépés.

— Mon cher Laurent, déclara-t-il, il n'y a qu'un remède possible à ta mésaventure; selon moi, c'est d'acheter des actions de Law. Parbleu! tu peux devenir millionnaire ainsi que M. Bertoz... sans épouser sa fille!... Aie de l'audace.

VI

Ce conseil, Laurent de Mille le suivit aveuglément. Aussi, un drame sanglant termina cet épisode de la Régence, du règne des Mississippiens.

Lorsque l'ancien peaussier et sa fille revinrent à Paris, ils apprirent que le comte de Horn, avec deux complices, le nommé Lestang et le Piémontais Laurent de Mille, avait attiré dans un cabaret de la rue Quincampoix un facteur-courtier qui portait sur lui pour cent cinquante mille livres de la banque de Law.

L'agioteur avait été poignardé; ses assassins lui avaient volé son portefeuille, puis avaient compté sur l'in vraisemblance de leur crime.

Lestang s'échappa; mais Laurent et Horn furent pris et condamnés à mort. Le Régent, d'ordinaire si facile aux sollicitations, ne voulut pas faire grâce aux coupables. Il fallait un exemple, dans l'intérêt

de Law surtout, au milieu des querelles, des vols, des attaques qui se multipliaient à Paris, où la soif des richesses incitait aux actes les plus odieux.

Le 26 mars 1720, le mardi avant Pâques, le dernier jour de la semaine sainte où l'Église permet d'exécuter, le comte de Horn fut rompu vif en Grève, avec Laurent de Mille.

Et le trafic de la rue Quincampoix cessa!

Cette tragique fin d'un homme qu'elle avait aimé, et dont elle avait failli devenir la femme, jeta dans le cœur de Julienne un chagrin qui gâta, durant de longues années, son existence. Elle n'éprouva pas de remords, car la conduite et le passé de Laurent de Mille, dévoilés par l'instruction du procès, donnaient raison à la fille de Bertoz, repoussant son fiancé dans l'église même, au moment de s'enchaîner pour toujours à la destinée d'un ambitieux sans frein. Mais pouvait-elle oublier les sentiments qui s'étaient d'abord emparés de son âme et qui l'avaient assez longtemps dominée? Pouvait-elle songer froidement à tous les soins assidus et charmants dont Laurent l'avait entourée!

Julienne chercha des consolations dans la charité, dans une charité inépuisable envers tous les malheureux qui se rencontrèrent sur son passage.

Elle assura notamment le bien-être de madame Bertrand et s'occupa de cette ouvrière, qui n'avait pas craint de l'avertir, sur le bord du précipice, en lui écrivant la lettre anonyme.

profiter du volontariat d'un an sont terminés. Il sera procédé, dans le courant du mois d'octobre, au tirage public au sort d'après lequel sera déterminé l'ordre dans lequel les jeunes gens, susceptibles de contracter l'engagement conditionnel, seront appelés par le commandant de recrutement à choisir leur corps.

Un avis ultérieur fera connaître les jours, heure et endroit où s'effectuera l'opération de ce tirage.

Le montant de la somme à verser, 4,500 francs, devra être effectué du 15 octobre au 5 novembre. L'exemption du versement ne sera accordée, cette année, qu'aux jeunes gens ayant obtenu de 51 à 60 points à la suite de leurs examens.

Nous rappelons que les différentes opérations relatives à l'établissement et à la publication de la liste de classement, ainsi qu'à l'examen des demandes d'exemption de versement, auront lieu du 1^{er} octobre au 15 du même mois.

Après ces classements, les préfets délivreront aux jeunes gens les certificats d'admission à l'engagement et le bulletin indicatif du versement; ils feront connaître, à cette époque, les décisions prises relativement aux exonérations.

Les engagements commenceront le 25 octobre jusqu'au 5 novembre.

La mise en route, nous l'avons déjà dit, aura lieu le 8 novembre.

On dit que les officiers étrangers qui ont assisté aux manœuvres commandées par le général de Galliffet se sont montrés extrêmement frappés des progrès réalisés par notre cavalerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Il y avait beaucoup de monde, hier soir, à la représentation du *Bossu*. Tous les artistes, la plupart inconnus du public saumurois, ont obtenu du succès, notamment M. F. Mass dans le rôle de Lagardère. Ce début promet de bonnes soirées aux amateurs de drame.

Samedi prochain, 4 octobre, une seule représentation extraordinaire sera donnée sur notre scène par la compagnie parisienne de M. Dornay, laquelle compte parmi ses interprètes MM. Fabrègues, Perrier, Dherbilly, Delille, M^{lle} Constance Meyer, artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin, M. L. L. claudière, Tony Seiglet et Alexandrefils, artistes du théâtre de l'Ambigu.

Cette troupe jouera *LES EXILÉS*, pièce à grand spectacle, en 8 actes, de MM. Eugène Nus et Lubomirski (jouée en 1877 au théâtre de la Porte-Saint-Martin).

Costumes nouveaux identiques à ceux du théâtre de la Porte-Saint-Martin. — Incendie réglé par M. Ruggieri, artificier de la ville de Paris. — Combat sur les rives de l'Angara.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

Avis. — Le Comité d'achat du Dépôt de

Un jour vint où les prières instantes de M. Bertoz purent décider enfin Julienne au mariage.

La fille du millionnaire épousa un jeune homme sans fortune et sans haute naissance, un compatriote que cette brillante alliance tira de l'obscurité et qui sut rendre Julienne heureuse, autant qu'il était permis à celle-ci de l'espérer après la scène émouvante de Saint-Germain-des-Prés, après le drame de la Grève!

AUGUSTIN CHALLAMEL.

Un mot du Triboulet :

Entre lycéens en vacances :

— Dis donc, Guguste, j'ai eu un prix d'histoire. Et toi ?

— Moi, je regrette de n'être pas né sous le règne de Pharamond.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne serais pas obligé d'apprendre l'histoire de France. ***

Travail faite par un journal allemand dans la rubrique *Demandes d'emplois* d'un de ses confrères :

« Un jeune homme cherche un emploi de *gendre* dans une maison tranquille et fortunée. »

Remonte d'Angers procédera, dans les localités ci-après, aux achats de chevaux de selle et de trait, de 4 à 8 ans :

Saint-Clément-des-Lévées, le jeudi 2 octobre, à 8 heures.

Doué, le vendredi 3 octobre, à 8 heures.

Cholet, le samedi 4 octobre, à 8 heures.

Segré, le mercredi 8 octobre, à 8 heures.

Chemillé, le jeudi 9 octobre, à 9 heures.

Vihiers, le vendredi 10 octobre, à 8 heures 1/2.

Et au Dépôt, à Angers, à 9 heures du matin, tous les jours, excepté les jours de fête et dimanches, et pendant l'absence du Comité.

Le *Pays* annonce que la messe du Saint-Esprit, qui est célébrée d'ordinaire le jour de la rentrée des classes, a été jugée « inutile » et sera comme telle supprimée.

M. Jacmet, ingénieur civil, vient d'être nommé directeur de l'École des Arts-et-Métiers d'Angers.

HORRIBLE TENTATIVE D'ASSASSINAT A SEICHES.

La province, hélas ! rivalise avec la capitale pour ses crimes de toutes sortes. Il y a huit jours nous racontions le terrible assassinat de la Baumette; aujourd'hui, c'est de Seiches qu'il faut parler.

Jeudi soir, vers neuf heures, trois individus de mauvaise mine se présentaient chez le sieur Foin, journalier au village des Barres, commune de Seiches, lui demandant à passer la nuit chez lui, n'importe dans quel endroit. Le brave journalier venait à peine de leur répondre, que l'un des trois étrangers, tirant un revolver qu'il tenait caché, le place sous la gorge de Foin et lui demande la bourse ou la vie. Pendant ce temps, un autre de ces bandits portait à la tête du malheureux épouvanté plusieurs coups de couteau.

La femme de Foin eut le bonheur de pouvoir s'échapper et d'appeler au secours. Aux cris de cette pauvre femme, les assassins eurent peur et s'enfuirent.

Foin est dans un état déplorable. On espère cependant le sauver.

La justice est sur les traces des trois misérables. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

TOURS.

On écrit de Tours à l'*Union* :

« Tours aura, le 29 septembre, son premier banquet royaliste, grâce à l'initiative d'un groupe de cultivateurs, d'ouvriers et de commerçants, qui se sont constitués en comité dans ce but.

Les chefs de familles nobles avaient coutume d'aller à Chambord pour cette circonstance; mais, dès que la nouvelle du banquet que je vous annonce se fut répandue, la plupart des gentilshommes, libres de tout engagement ailleurs, manifestèrent le désir de se réunir aux ouvriers. Ceux-ci accueillirent bien ce désir; ainsi, les royalistes de toute condition se trouveront indistinctement réunis, le 29, pour porter la santé du roi. Nous devons rendre hommage aux ouvriers qui ont eu l'initiative du banquet et aux représentants de la vieille noblesse qui ont tenu à fraterniser avec le bon peuple honnête de leur province. »

Publications de mariage.

Louis Nau, propriétaire, de Chacé, et Marie-Augustine-Joséphine Bouton, sans profession, de Saumur.

Charles-Adrien Vautier, employé de chemin de fer, de Lisieux (Calvados), et Marie-Augustine Harivel, domestique, de Saumur.

Constant-Honoré Roy, pharmacien, de Loudun, et Claire Papillon, sans profession, de Saumur.

André-Isaac Duperray, huilier (veuf), de Vernoil, et Amélie-Cécile Odouard, sans profession, de Saumur.

L'*Echo Saumurois* commencera demain la publication, en feuilleton, des *AVENTURES D'UN GENTILHOMME* : *Le Manoir de Rosven*, par G. DE LA LANDELLE.

QUESTIONS AGRICOLES.

FEUILLES ET BRINDILLES DE SAPIN.

« Le fumier est un dieu, il fait merveille

là où il tombe », dit un proverbe espagnol. Malheureusement le dieu fumier ne tombe pas également sur tous les champs, car les récoltes chétives, misérables, sont très communes. Si les cultivateurs voulaient employer toutes les matières qu'ils ont sous la main, matières qu'ils pourraient convertir en excellent engrais, les greniers seraient plus pleins, les gerbes plus lourdes, les bourses mieux garnies. Tout le monde y trouverait son compte. Mais nous avons encore beaucoup à faire pour atteindre ce but. La nature nous offre des ressources immenses, nous n'avons qu'à nous baisser pour les ramasser. Et cependant nous passons indifférents auprès de ces richesses, nous les foulons aux pieds sans songer que ces rebuts dédaignés pourraient, si on voulait les employer, faire croître du blé, c'est-à-dire du pain, de l'herbe, c'est-à-dire de la viande.

Des hommes intelligents ont transformé certaines plaines de la Champagne. Ils y ont planté des pins, des sapins dont la végétation est aujourd'hui satisfaisante. Au lieu de brûler et de perdre les débris de ces arbres résultant de leur coupe et de leur élagage, un grand propriétaire de la Marne, M. Pilout, a songé à en tirer partie. Il fait diviser les brindilles, les mélange avec les feuilles et les place sous les bestiaux, en ayant soin de mettre par-dessus une bonne couche de paille.

Cet engrais, transporté sur les champs, a produit un excellent effet, surtout la seconde année qui a suivi l'expérience. Ceci n'a rien d'étonnant, car les débris de sapin se décomposent moins vite que le fumier ordinaire et par conséquent les plantes se les assimilent plus lentement.

Il est bon de faire remarquer que ces engrais sont surtout avantageux dans les terres fortes, qu'ils tiennent soulevées, ce qui facilite la végétation des plantes semées, et que d'autre part ils constituent une espèce de drainage.

Ces débris, contenant une grande quantité de potasse, conviennent parfaitement à la vigne.

(*Journal des Campagnes.*) MAURICE MALE.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 7 Octobre 1879

Souscription à 1,800,000 OBLIGATIONS

Foncières de 500 fr. 3 0/0

AVEC BONS

REMBOURSABLES EN 60 ANS

PRIX D'ÉMISSION : 490 FRANCS

Payables : 20 fr. en souscrivant le 7 octobre 1879.
30 à la délivrance des titres.
50 du 1^{er} au 15 février 1880.
50 du 1^{er} au 15 avril 1880.
50 du 1^{er} au 15 octobre 1880.
50 du 1^{er} au 15 avril 1881.
50 du 1^{er} au 15 octobre 1881.
50 du 1^{er} au 15 avril 1882.
50 du 1^{er} au 15 octobre 1882.
90 du 1^{er} au 15 avril 1883.

Total : 490 fr. avec faculté d'anticipation totale, après la répartition.

LOTS :

2,160,000 francs par an. 6 tirages, les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre, 5 novembre. A chaque tirage :

1 obligation remboursée par . . . 100,000 fr.
1 autre obligation remboursée par 100,000 »
1 obligation remboursée par . . . 25,000 »
2 obligations remboursées par 10,000 francs, soit . . . 20,000 »
5 obligations remboursées par 5,000 francs, soit . . . 25,000 »
90 obligations remboursées par 1,000 francs, soit . . . 90,000 »

soit 100 lots par tirage pour . . . 360,000 fr. et 600 lots par année, comprenant 12 lots de 100,000 fr.

Le premier tirage aura lieu le 5 janvier 1880. Les fonds provenant de l'emprunt sont destinés à faire des prêts hypothécaires, soit à des emprunteurs nouveaux, soit aux emprunteurs actuels qui désireront rembourser leur dette par anticipation afin d'en contracter une nouvelle à des conditions plus avantageuses.

La conversion des emprunts anciens devant entraîner nécessairement dans un court délai le remboursement des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0 en ce moment en circulation, la Société désire, comme elle l'a fait dans l'emprunt communal, donner un témoignage de sa bienveillance aux porteurs de ces Obligations en leur facilitant l'échange de leurs titres contre ceux de l'emprunt nouveau.

Un droit de préférence leur est accordé dans la souscription. — 1,100,000 titres du présent emprunt leur sont réservés.

Les porteurs et titulaires de ces Obligations qui prendront part à la souscription recevront, sans aucune réduction, pour chaque titre ancien, un titre nouveau entièrement libéré et portant jouissance du 1^{er} novembre 1879, plus une soulte de 22 francs par Obligation si le coupon du 1^{er} novembre prochain est joint au titre, ou de 10 francs si le coupon est détaché.

L'ensemble des Obligations foncières de 500

francs 3 0/0 avec lots offertes au Public sera formé :

1^o de 700,000 Obligations ;

2^o du solde des 1,100,000 autres Obligations indiquées ci-dessus, par lesquelles les porteurs et titulaires des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Les Obligations seront numérotées de 1 à 1,800,000 et formeront 180 séries de 10,000 titres. — Dans le cas où les remboursements anticipés des prêts hypothécaires, en représentation desquels l'emprunt est émis, seraient supérieurs à l'amortissement normal de cet emprunt, le Crédit Foncier rachètera au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries du présent emprunt, afin de maintenir, conformément à l'article 76 de ses Statuts, l'équilibre entre le montant des Obligations en circulation et le montant des créances hypothécaires. Les Obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau après réalisation d'autres prêts hypothécaires.

La répartition sera faite selon le système adopté pour l'emprunt communal récemment émis et sera annoncée le 31 octobre au plus tard.

Les intérêts des obligations sont payables à Paris, au Crédit Foncier ; dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

La Souscription sera ouverte le mardi 7 octobre 1879.

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve des Capucines, 19, de 8 heures du matin à 6 heures du soir ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux ;

Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

La Souscription sera close le même jour.

On peut souscrire dès à présent par correspondance en envoyant sous pli recommandé soit des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, soit 20 francs par Obligation souscrite.

Mardi 30 Septembre et Mercredi 1^{er} Octobre 1879

PLACEMENT DE 60,000 BONS

L'ASSURANCE FINANCIÈRE

AUX CAISSES DE LA

Société de Dépôts

et de Comptes Courants

2, place de l'Opéra, à Paris.

VERSEMENTS

sous escompte de 5 0/0 l'an pour tout Bon entièrement libéré à la répartition.

En souscrivant 50 fr.
A la répartition 250 — } 600 fr.
Le 15 janvier 1880 400 —

Ces Bons sont remboursables à 1,500 francs

Ils donnent droit : 1^o Aux annuités à prélever sur les recettes brutes suivant les Statuts ; 2^o à 45 0/0 dans les bénéfices sociaux ; 3^o aux remboursements anticipés. La jouissance part du 1^{er} juillet 1879. Le revenu des 3 derniers exercices a été, pour chaque bon, de 15 fr., 22 fr. 50 et 30 fr. La progression continue.

Remboursements successifs garantis par des Titres de Rente française.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. TEISSONNIÈRE *, Administrateur du Comptoir d'Escompte, etc.

BENOIT-CHAMPY, O. *, Administrateur du Crédit Industriel et Commercial.

E. PASCAL, *, Administrateur de la Banque d'Escompte et de la Foncière.

de MONTGOLFIER, O. *, Administrateur de l'Union Générale.

Baron LE GUAY, O. *, sénateur, administrateur de la Société financière de Paris.

MARCELHAC, *, membre de la Chambre de Commerce de Paris.

E. JAPY, *, Président de la Chambre syndicale d'Horlogerie.

BARBIER, O. *, Officier supérieur en retraite.

L'Assurance financière

Constituée pour 99 ans (décret du 22 janvier 1868).

Statuts déposés chez M^e VASSAL, notaire à Paris.

Siège social : 63, rue de Provence, à Paris.

Chaque bon comporte 25 numéros d'ordre remboursables à 100 fr. l'un, dès sa 1^{re} année, et les remboursements continuent chaque année, en augmentant progressivement.

Le titre de rente correspondant à chaque bon et la capitalisation de ses intérêts assurent matériellement le remboursement intégral des 25 n^{os} inscrits sur chaque Bon, soit de 2,500 francs.

Le souscripteur d'un bon, comportant 25 n^{os} remboursables à 100 fr. l'un, a la chance de recevoir, dès la première année, et chaque année suivante, autant de fois 100 fr., et il suffit qu'il ait 6 numéros remboursés pour qu'il soit rentré dans une somme égale à son déboursé.

Après remboursement, le Souscripteur continue à toucher annuellement les revenus du Bon, tout en ayant, en plus, la perspective de recevoir chaque année une ou plusieurs primes de 100 fr. au fur et à mesure du remboursement de ses numéros, jusqu'à concurrence de 2,500 fr.

45 0/0 des bénéfices étant affectés à des remboursements anticipés, 30 ou 40 ans suffisent pour effectuer en totalité les remboursements.

Consulter pour tous détails le prospectus.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit

ans je ne me suis pas sentie mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,
Dame BERNARD, accoucheuse,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse. Diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même

après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.

PLUS d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o GLÉRY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.	10 h. 54 matin.	
4 55 —			
7 40 —	11 35 —	9 15 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 35 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 46.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Dernier cours.				Hausse Baisse.				Valeurs au comptant.				Dernier cours.				Hausse Baisse.																										
3 %	83	75	15	Crédit Foncier colonial	475	5	Canal de Suez	740	10	Crédit Foncier, act. 500 f.	1090	5	Crédit Mobilier esp.	1183	1	Société autrichienne	586	25	1 25	Orléans	384	50	Paris-Lyon-Méditerranée	384	50	Est	382	50	Nord	389	50	Ouest	382	25	Midi	381	50	Paris (Grande Ceinture)	392	50	Paris-Bourbonnais	384	50	Canal de Suez	375	50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS-GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	1 — 25 — — — — — soir, —	3 — 32 — — — — — express.	7 — 15 — — — — — omnibus.	10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).
---	--------------------------------------	---------------------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------	--

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	3 — 31 — — — — — omnibus.	9 — 40 — — — — — express.	12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.	4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	10 — 28 — — — — — express-poste.
---	---------------------------	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MILON, notaire à Chanzéaux (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE TERRE DITE

LA COUR-DU-TREMBLAY

Située commune de BÉCON (Maine-et-Loire).

Elle comprend château et réserves, cinq grands corps de ferme, une petite closerie et différentes maisons, situées à Béclair.

La contenance en superficie est d'environ 237 hectares;

Le tout est loué, sous la seule exception du château et de la réserve, environ quatorze mille deux cents francs d'argent.

Deux baux sont à renouveler d'ici au 1^{er} novembre 1881.

L'adjudication de cette terre aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MILON, notaire à Chanzéaux, le mardi trente septembre, à une heure du soir, sur la mise à prix de 450,000 francs.

On pourra traiter par parties ou pour le tout, d'ici au jour de l'adjudication.

S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, à M^e MILON, notaire, dépositaire des titres de propriété et chargé de rédiger le cahier des charges. (487)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVES ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 4 octobre 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à l'adjudication de trente-quatre chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable au comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 45,

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser audit M^e DUFOUR.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

LA CHASSE EST INTERDITE sur la Terre de la Presaye, commune de Vivy. (498)

UN HOMME SÉRIEUR désire trouver un emploi comme comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

COMMISSIONNAIRES PUBLICS

R. BELON

DIRECTEUR

Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers,

Rue d'Orléans, 45.

BUREAU : Kiosque de la place de la Bilange.

M. BELON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux.

M. Belon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

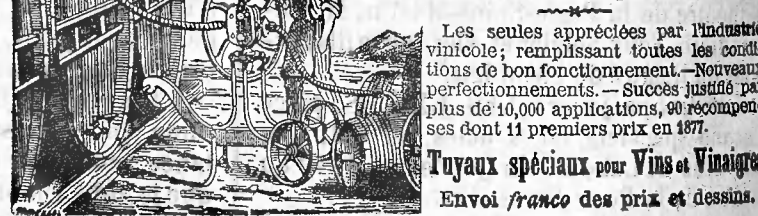
37, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adaptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET

VENUES AVEC GARANTIE
CONSTRUCTEURS BREVETÉS, S. G. D. G.
121, rue Oberkampf, Paris.



Les seules appréciées par l'industrie vinicole; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.

Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (991)

Librairie Aug. BOYER et C^o, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptations des mots appuyées d'exemples;
- 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 5 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le